

Avis public



Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **749, chemin de la Côte-Sainte-Catherine** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul de 1,92 mètre plutôt que 3 mètres et ce, malgré l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177).

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 3 décembre 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul de 1,92 mètre sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Cet avis remplace l'avis publié le 18 octobre 2018.

Montréal, le 1^{er} novembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate